COMMUNIQUE DE PRESSE BEAMA

(1) Fonds de placement: croissance de la partie actions
(2) Chiffres record pour les fonds durables
(3) Croissance particulièrement forte des actifs sous gestion
(4) BEAMA plaide à nouveau pour la suppression de la taxe sur les sicav programmée

La progression du marché belge[1] des fonds de placement pendant le premier trimestre de 2007 est principalement imputable à la partie actions dans les portefeuilles de fonds.

Les nouveaux montants record placés dans des fonds de placement en investissement socialement responsable et durable confirment une fois de plus la position de premier plan que la Belgique occupe en la matière en Europe.

Remarque préalable:
A partir du trimestre présent, les tableaux de résultats des OPC publiquement diffusés en Belgique publiés dans les rapports relatifs au secteur des OPC sont corrigés pour les chiffres de double comptage. La notion "publiquement diffusés en Belgique" se situe au niveau de la classe d'actions, c'est-à-dire le code isin. (Auparavant des actifs nets hors fonds de fonds étaient communiqués).

Evolution du marché belge des fonds

Au cours du premier trimestre de 2007, l'encours des fonds de placement commercialisé en Belgique a progressé de € 3,79 milliards (+ 2,2%), pour passer à € 178,43 milliards.

L'actif net en Belgique des fonds obligataires et des fonds monétaires a baissé de 1,9% au cours du 1er trimestre. L'impact de la Loi-programme de 2005[2] est perceptible à ce niveau, ce qui explique partiellement le retard de croissance par rapport à la tendance européenne. Au niveau européen, l'encours des ces fonds à revenu fixe a augmenté de 4,8% pendant la même période.

L'encours commercialisé en Belgique des fonds d'actions, des fonds avec protection de capital, des fonds mixtes, des fonds d'épargne-pension et des fonds immobiliers a augmenté au cours du 1er trimestre de 2007 avec 3,8%.

[1] Est défini comme "marché belge" : l'actif net de fonds de placement de droit belge et étranger distribué publiquement en Belgique. Le terme fonds (de placement) renvoie à OPC (Organisme de Placement Collectif).

[2] Instauration d'un Précompte Mobilier touchant le particulier belge en cas de vente de ses parts d'OPC de capitalisation harmonisés, investissant pour plus de 40% en valeurs à revenu fixe.

Actif net distribué publiquement en Belgique de fonds de placement belges et étrangers au 31 mars 2007

	Total des actifs en € milliards	Différence 4ème trimestre en € milliards	Ecart en %	Part dans le total du marché
Fonds obligataires et fonds monétaires	48,80	- 0,96	-1,9%	27,3%
Fonds d'actions	42,02	1,42	3,5%	23,5%
Fonds avec protection de capital	43,28	0,65	1,5%	24,3%
Fonds mixtes	23,69	1,39	6,2%	13,3%
Fonds d'épargne-pension	11,72	0,28	2,5%	6,6%
Autres fonds	8,91	1,01	12,8%	5,0%
Total	**178,43**	**3,79**	**2,2%**	

Pour le 1er trimestre, on compte net 144 fonds de placement[3] supplémentaires commercialisés sur le marché belge. Les fonds nouvellement commercialisés représentent € 4,88 milliards d'actifs, dont € 4,01 milliards en provenance de fonds avec protection de capital répartis sur 78 compartiments.

	Nombre de fonds nouvellement commercialisés	Nombre de fonds dont la commercialisation est clôturée	Net
de droit belge	107	28	79
de droit étranger	76	11	65
Total	**183**	**39**	**144**

La Belgique, leader en matière de fonds de placement en investissement socialement responsable et durable (ISRD)

Au 31 mars 2007, la catégorie des fonds de placement durables comprenait 62 compartiments, soit 9 de plus que 3 mois auparavant. En outre, 4 compartiments complémentaires, créés au cours du 2ème trimestre, ont déjà obtenu le label ISRD selon les critères de BEAMA.

A la fin du 1er trimestre de 2007, l'actif net commercialisé en Belgique se chiffrait à € 6,45 milliards, contre € 5,50 milliards à fin décembre 2006 (+ 17,4%). Avec ce montant, ces fonds représentaient 3,6% du total du marché des fonds en Belgique, contre 3,2% le trimestre précédent. La Belgique confirme ainsi sa position de leader en Europe en ce qui concerne la part des fonds ISRD dans le total du marché.

La catégorie des fonds de placement thématiques comprend 3 compartiments, représentant un actif net distribué en Belgique de € 0,18 milliard (0,1% du total du marché belge des fonds).

La liste complète des fonds de placement ISRD ainsi que la définition et la méthodologie utilisées par BEAMA peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.beama.be.

[3] Il s'agit en l'occurrence tant de nouveaux OPC que de compartiments d'OPC.

Croissance de 30% des actifs en gestion de fortune en 2006

Il ressort d'une enquête effectuée par BEAMA que l'actif total en asset management pour les clients belges et étrangers a augmenté quasiment de 30% en 2006. Cet actif total représentait 585 milliards € fin 2006, contre 451 milliards € un an auparavant. L'actif sous gestion collective constitue la catégorie principale de l'asset management.

L'actif total sous gestion discrétionnaire pour les clients retail (particuliers) et les clients institutionnels (comme les organisations et les entreprises) a augmenté de 60%.

La gestion collective pour les clients institutionnels (c'est-à-dire notamment les OPC, les fonds de pension, les produits d'assurance de la branche 23) a progressé de 14,5%, tandis que les actifs en conseil en placement ont augmenté de 66%.

Les bénéfices résultant de l'évolution des cours des titres en portefeuille de placement expliquent dans une large mesure ces chiffres de croissance.

Actifs totaux en Asset Management en milliards €

	2005	**2006**
Gestion discrétionnaire	118,5	189,8
Gestion collective	305,4	349,7
Conseil en placement	27,3	45,4
Total	**451,2**	**584,9**

Suppression de l'élargissement programmé de la "taxe sur les sicav"

BEAMA plaide à nouveau pour la suppression de l'élargissement programmé le 1er janvier 2008 de la taxe sur les sicav, où le précompte mobilier ne serait non seulement calculé sur la composante d'intérêts mais aussi sur l'ensemble de la plus-value. Un AR délibéré en Conseil des Ministres peut en décider autrement.

5 arguments fondamentaux plaident contre cet élargissement:

- un secteur prometteur de l'"économie de la connaissance" risque pour la 2ème fois d'être gravement touché;
- les OPC obligataires deviennent moins attractifs pour le marché retail en tant que produit et le savoir-faire allant de pair va se perdre. L'effet secondaire en est que l'offre et /ou la demande de produits devient tax-driven;
- cette mesure a directement touché plus d'un million d'épargnants;
- l'emploi dans une industrie particulièrement florissante, lequel a quasiment doublé en 4 ans, est hypothéqué inutilement;
- la suppression de la mesure prise ne coûte rien au plan budgétaire et entraîne par contre des effets positifs indirects budgétaires.

Josette Leenders
Secrétaire général
BEAMA

Hugo Lasat
Président
BEAMA

BEAMA / 9 juillet 2007

Coordination contacts presse :
Febelfin
Marina De Moerlooze
Tél. 02 507 69 99 / Fax 02 507 68 68
GSM 0495 59 69 99
marina.demoerlooze@febelfin.be